

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 20 novembre 2020

CDDG(2020)28
Point 11 de l'ordre du jour

**COMITÉ EUROPÉEN POUR LA DÉMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE
(CDDG)**

**L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LES
ACTIVITÉS DU CDDG ET DU CENTRE D'EXPERTISE
POUR LA BONNE GOUVERNANCE EN 2020**

Note d'information préparée par le Secrétariat et
les rapporteurs du CDDG sur l'égalité des sexes

1. Travaux du CDDG

Pour l'exercice biennal 2020-2021, le CDDG a nommé deux **rapporteurs sur l'égalité de genres** (GER), M. Edwin Lefebvre (Belgique) et Mme Siobhan Smyth (Royaume-Uni). Des formations et des échanges d'informations pour les rapporteurs sur l'égalité sont organisés à intervalles réguliers par la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les rapporteurs sont destinés à soutenir l'inclusion d'une perspective d'égalité entre les sexes de manière transversale dans le travail du comité ou de l'organe qu'ils représentent (lien vers des informations et des ressources supplémentaires pour les rapporteurs).

Parmi les textes relatifs à l'égalité des sexes qui sont particulièrement pertinents pour le CDDG et les activités dans le domaine de la gouvernance démocratique, on peut citer :

- la Convention européenne des droits de l'homme (1950), qui est le principal traité en la matière en Europe. Elle garantit la jouissance des droits fondamentaux sans discrimination, quel qu'en soit le motif, y compris le sexe (article 1) ;
- la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe, qui est le texte principal qui prévoit notamment l'intégration d'une perspective de genre dans toutes les activités menées sous l'égide de l'Organisation ;
- La Recommandation (98)14 relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes invite les Etats membres à créer un environnement favorable et à faciliter les conditions de mise en œuvre d'une telle approche intégrée sur la base du Rapport du Groupe de spécialistes du Conseil de l'Europe sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (1998). Le rapport présente le cadre conceptuel de l'approche intégrée de l'égalité, sa définition et une méthodologie pour sa mise en œuvre, accompagnée d'exemples de bonnes pratiques ;
- Recommandation (2001)19 sur la participation des citoyens à la vie publique locale - elle mentionne la représentation équitable des femmes dans la politique locale, la collecte d'informations sur la participation des femmes aux côtés d'autres groupes sous-représentés, la prise en compte des quotas dans les organes de décision, etc.
- Recommandation CM/Rec(2003)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique, adoptée le 12 mars 2003, et son exposé des motifs (lien vers des informations complémentaires incluant différentes versions linguistiques) ;
- Recommandation CM/Rec(2007)17 du Comité des Ministres aux Etats membres relative aux normes et mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes, adoptée le 21 novembre 2007 et exposé des motifs (lien vers les textes) : elle prévoit notamment que l'engagement et la transparence dans l'adoption, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs politiques d'égalité entre les femmes et les hommes sont des exigences que les gouvernements doivent respecter ; ils doivent également rendre compte des résultats de ces politiques;
- La Recommandation CM/Rec(2019)1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la prévention et la lutte contre le sexisme, adoptée plus récemment (lien vers des informations complémentaires et diverses versions linguistiques), qui comprend divers chapitres concernant les mesures à prendre dans le secteur public en particulier ainsi que dans d'autres domaines : langue et communication, internet et médias, lieu de travail, institutions éducatives, justice, culture et sport, etc.

Dans les travaux réalisés ou achevés en 2020 par le CDDG, les aspects liés à l'égalité des sexes ont été pris en compte et se reflètent en particulier :

- dans les **Lignes directrices sur l'éthique publique**, adoptées en mars 2020 par le Comité des Ministres, qui font par exemple référence à la promotion de l'égalité et de la diversité ainsi qu'à l'interdiction de la discrimination et du discours de haine, éviter la discrimination, le harcèlement ou les brimades, faire preuve de respect pour l'égalité.
- dans l'évaluation **comparative des 12 principes de la bonne gouvernance démocratique**. La perspective de genre a été incluse dans ces principes, en particulier dans les principes 1) Participation, représentation et conduite équitable des élections, et 11) Droits de l'homme, diversité culturelle et cohésion sociale, mais aussi dans les autres principes ;
- dans l'**étude** préliminaire sur l'**impact de la transformation numérique sur la démocratie et la gouvernance**, qui fait largement référence au risque de discrimination dû à des biais intrinsèques au traitement automatisé des données et l'intelligence artificielle, aux risques d'augmentation de la fracture numérique, à l'impact des biais dans la littérature et les publications, etc.
- dans le **rapport sur le COVID-19 et la gouvernance démocratique** : un des neuf chapitres est consacré à l'impact de l'épidémie et des mesures prises pour prévenir sa propagation sur les droits de l'homme, l'inclusion et la cohésion sociale. Il met en lumière certains aspects de la violence sexiste et domestique, ainsi que les inégalités entre les femmes et les hommes dans ce contexte.
- dans la **boîte à outils sur le télétravail dans les administrations publiques** pour guider les gouvernements nationaux, régionaux et locaux dans ce cadre. Cette future boîte à outils contiendra une section consacrée aux aspects de l'égalité des sexes dans le chapitre sur la gestion des accords de télétravail.

2. Activités du Centre d'expertise pour la bonne gouvernance

- **Développement démocratique, décentralisation et bonne gouvernance en Arménie** - Projet financé par l'Agence autrichienne de développement, mis en œuvre par le Centre d'expertise pour la bonne gouvernance. L'intégration d'une perspective de genre et les activités visant à promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision publique sont des aspects transversaux clés du projet, mis en œuvre conformément à la recommandation CM/Rec(2003)3 du Comité des Ministres et à la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023. En outre :
 - **le cours d'apprentissage en ligne sur la bonne gouvernance démocratique** a été traduit et adapté au contexte arménien avec l'inclusion d'un module supplémentaire sur l'égalité des droits et la participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision. Ce nouveau module complète ceux développés pour chacun des 12 principes avec l'objectif spécifique de renforcer le rôle et la voix des femmes dans les processus

démocratiques en Arménie. Le module a été développé en référence à la stratégie pour l'égalité des sexes et à d'autres normes et lignes directrices pertinentes. Il comprend 9 indicateurs / sujets, tels que "La législation actuelle donne des droits égaux aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons dans toutes les sphères de la vie publique et privée" et "La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est encouragée, des mesures spéciales sont en place pour stimuler et soutenir la participation des sexes moins représentés dans la vie politique et les processus de décision";

- afin de soutenir la mise en œuvre de la feuille de route pour la décentralisation des compétences en Arménie, **deux documents mettant l'accent sur la dimension de genre** ont été élaborés :
 - o la cartographie des compétences à décentraliser vers les municipalités fusionnées
 - o une analyse d'impact sur les compétences à décentraliser vers les municipalités fusionnées ;
 - La participation égale des hommes et des femmes a été assurée dans les activités du projet : 166 hommes / 172 femmes.
- **Projet conjoint UE-Conseil de l'Europe "Projet d'assistance technique sur la mise en œuvre de la bonne gouvernance en Grèce"** : dans le cadre de ce projet, et en particulier dans le cadre de la composante qui se concentre sur la coopération inter-municipale, une "Étude préliminaire sur la participation des femmes à la vie politique au niveau local en Grèce" a été menée. Les résultats de cette étude ont été présentés le 9 novembre 2020 sous les auspices de la présidence grecque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe lors de l'événement en ligne sur "Les femmes dans les gouvernements locaux" : Participation égale pour une démocratie plus forte". L'étude sera développée dans les prochains mois, afin d'analyser les raisons de la faible participation des femmes à la vie politique au niveau local, et comment la coopération inter-municipale peut renforcer les activités d'intégration de la dimension de genre. En outre, le Centre organisera des sessions de formation des formateurs en ligne. En outre, le projet porte sur l'amélioration des services d'hébergement d'urgence en Grèce. Dans le cadre de ce volet, le Centre a produit plusieurs produits (par exemple, une étude technico-économique et un plan d'action), qui contiennent tous des dispositions visant à garantir que les besoins spécifiques des groupes les plus vulnérables, y compris les femmes, sont pris en compte et correctement satisfaits, pendant toutes les phases du cycle des abris d'urgence.